



FORMATION PROFESSIONNALISANTE DES AVOCATS ACCOMPAGNATEURS DANS L'AMIABLE

📍 CONTEXTE

Le ministre de la justice a lancé au début de l'année 2023 une politique de l'amiable qui concerne toute la justice privée.

Cette nouvelle politique qui a donné lieu à un décret du 29 juillet 2023 a pour but d'inciter tous les professionnels du droit à mieux envisager l'amiable dans leur métier.

Cette politique de l'amiable suppose la formation des professionnels, notamment des avocats, afin de pouvoir insérer ce nouvel enjeu dans l'exercice de leur métier.

🕒 RYTHME DE LA FORMATION

Formation de 20h en présentiel au Mans (1 vendredi par mois)

Session 1 (2025) :

- 14 mars
- 11 avril
- 16 mai

Session 2 (2025) :

- 03 octobre
- 07 novembre
- 05 décembre

🎯 OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Répondre au besoin des avocats d'accompagner leurs clients dans les processus amiables, en fort développement dans le cadre de la politique amiable du Ministère de la justice
- Répondre à l'exigence de formation continue des avocats de 20 heures annuelles

🔗 LES CONDITIONS D'ACCÈS

- Exercer en tant qu'avocat
- Être en préparation au concours d'école des avocats (CRFPA)

✅ SAVOIR-FAIRE ET COMPÉTENCES

- Connaître les cas d'intervention de l'avocat accompagnateur
- Distinguer les intérêts de l'amiable dans une affaire
- Connaître la déontologie de l'avocat accompagnateur dans l'amiable
- Accompagner les clients dans le processus d'amiable préalable obligatoire
- Accompagner les clients dans une réunion d'information sur la médiation
- Accompagner les clients dans un processus de médiation (conventionnelle ou judiciaire)
- Accompagner les clients dans une procédure participative assistée des avocats
- Proposer la césure
- Accompagner le client dans l'audience de règlement amiable
- Présenter les enjeux amiables de la gestion de conflit au client
- Conseiller le client dans le choix de la stratégie de résolution de conflit
- Facturer les diligences amiables



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Valérie Lasserre

Professeur des Universités,
Faculté de Droit, Sciences
Economiques et Gestion du Mans

Ambassadrice de l'amiable
nommée par la Chancellerie

INFOS & INSCRIPTIONS

Demande d'informations :

Fabienne Voisin

Chargée d'ingénierie en
formation continue.

02 43 83 30 70

fabienne.voisin@univ-lemans.fr

Inscriptions :

Florence Alix

Assistante de formation.

02 43 83 30 70

florence.alix@univ-lemans.fr

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Romain CARAYOL

Avocat au barreau de Paris

Hirbod DEHGHANI-AZAR

Avocat au barreau de Paris

Carine DENOIT-BENTEUX

Avocat au barreau de Paris

Valérie LASSERRE

Professeur des Universités

Catherine OTTAWAY

Avocat au barreau de Paris

Elodie Anne TELEMAQUE

Avocat au barreau de Paris

TARIFS

- 580 € en formation continue
- 260 € en formation initiale

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

Module 1 :

Approches de l'amiable dans la gestion de conflit par le conseil (7h)

- Connaître les cas d'intervention de l'avocat accompagnateur
- Distinguer les intérêts de l'amiable dans une affaire
- Connaître la déontologie de l'avocat accompagnateur dans l'amiable

Module 2 :

Accompagnements spécifiques de l'avocat (7h)

- Accompagner les clients dans les processus d'amiable préalable obligatoire
- Accompagner les clients dans une réunion d'information sur la médiation
- Accompagner les clients dans un processus de médiation (conventionnelle ou judiciaire)
- Accompagner les clients dans une procédure participative assistée des avocats
- Proposer la césure
- Accompagner le client dans l'audience de règlement amiable

Module 3 :

Économie et facturation de l'accompagnement dans l'amiable pour l'avocat (6h)

- Présenter les enjeux de la gestion de conflit au client (typologie de clients)
- Conseiller le client dans le choix de la stratégie de résolution du conflit
- Facturer les diligences amiables (étapes facturables)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUE

Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et de mises en situation.

CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

A l'issue de la formation, une évaluation de type QCM permettra de vérifier l'acquisition des savoirs transmis.

Un certificat de réalisation de l'action de formation sera remis.

LIEU DE LA FORMATION

Le Mans Université | Campus du Mans

Service Formation Continue & Apprentissage
Boulevard Pythagore, 72085 Le Mans Cedex 09

sfc@univ-lemans.fr